

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fnte.cgt.fr

Compte-rendu Bilatérale DRHAT du 17/03/2021

Dans le cadre de la préparation du Comité Technique Terre de juin 2021, les élus CGT ont rencontré le général DANES, sous-directeur des Etudes Politiques accompagné du Conseiller social de l'Armée de Terre et de responsables du Bureau Personnel Civil.

Après une année complexe de visioconférences, cette rencontre s'est tenue en présentielle juste avant le re-confinement de l'Île de France.

Le général a rappelé que le MCO terrestre reste la priorité de l'armée de Terre dans ce contexte de pandémie.

Au cours de cette rencontre vos élus ont abordé les points suivants :

MESURES COVID

La CGT constate une différence de langage entre les échelons Parisiens et locaux.

En effet, la CGT déplore une absence de mise en place de celui-ci. La réalité du MCO dans les ateliers n'interdit pas le télétravail dans certains emplois tertiaires par exemple. Le manque de moyens cryptés reste une excuse trop facile, quand on veut on peut !

L'Administration a confirmé le chiffre de 500 personnes identifiées positif COVID.

Le chiffre paraît faible par rapport aux remontés du personnel dans les établissements ! La CGT a échangé sur les modalités de déclaration auprès des Agences Régionales de Santé, ceci permettant d'avoir le bilan national annoncé avec fracas dans les médias.

La réponse de l'administration ne nous convient pas, s'appuyant sur le secret médical des arrêts de travail ordinaire classique ce qui ne correspond pas à la procédure avec l'ARS.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

Compte-rendu Bilatérale DRHAT du 17/03/2021

CALENDRIER EMBAUCHES 2021

La CGT a obtenu confirmation de l'administration sur la tenue des délais des embauches 2021 malgré la pandémie.

Même si ces recrutements à hauteur de 500 personnes sont des signaux positifs pour le personnel civil, ils restent insuffisants pour la CGT surtout face aux départs naturels et aux pertes d'emplois des années passées.

La CGT continue de demander des embauches sous statuts : Ouvrier de l'Etat et Fonctionnaires.

Ces embauches devant être réalisés sur concours afin de rajeunir la pyramide des âges et éviter les pertes de compétences.

La CGT a renouvelé sa proposition de localiser au plus près les postes ouverts aux concours fonctionnaires, ceci permettant une véritable visibilité pour les candidats.

PRISE EN CHARGE DIRECTE (PCD) DES FRAIS DE MISSION

Ce sujet est encore d'actualité et donnant lieu à des lectures restrictives de la part de certains établissements !

L'analyse de la CGT n'a pas varié depuis le début : **il n'y a pas d'obligation de prise en charge directe pour les personnels mais une incitation à utiliser ces modalités.**

Les échanges entre la CGT et DRHAT ainsi que la DRHMD confirment notre analyse.

Nous attendons un document écrit de la DRHMD pour clore ce dossier.

Ensemble, nous sommes encore plus fort...

CLAUSE DE REVOYURE DES FONCTIONNAIRES

Succinctement, cette clause permet aux fonctionnaires de voir leur IFSE (primes) augmenter au bout de **4 ans** sur le même poste.

Premiers entrants dans le dispositif IFSE, les adjoints administratifs. Ceux-ci ont bénéficiés de cette clause de revoiture depuis 2019.

Les ATMD seront concernés à partir de cette année.

La CGT a alerté l'administration centrale sur les cas particuliers prévus dans la réglementation, cas méconnus par certaines administrations locales.

L'administration centrale doit produire un « Flash Info » à destination du personnel pour expliquer la clause de revoiture.



Compte-rendu Bilatérale DRHAT du 17/03/2021

La CGT a également demandé à ce que les agents soient informés par un arrêté ou autre document officiel de l'application de la clause de revoyure.

En effet, les agents ne sont absolument au courant du versement de cette clause de revoyure par l'administration et seule une étude attentive de la feuille de salaire permet de l'identifier.

EXTERNALISATION DES CIBLERIES

La CGT avait longuement débattu avec l'Administration lors du CTR de décembre 2020 suite aux divergences sur le nombre de personnels impactés.

Les échanges à l'issue du CTR ont confirmé l'analyse de la CGT !

La CGT maintient son incompréhension sur cette externalisation qui suit son rythme ;

Malheureusement aucune information sur la société qui « remporterait » cette mission primordiale pour nos troupes.

Ce sujet est à l'ordre du jour du CTR de juin.

Pour tous renseignements sur cette clause de revoyure ou toutes autres questions Contactez vos représentants CGT locaux !

La CGT est revenue sur la volonté de certains responsables locaux de récompenser les personnels « présents » lors du confinement généralisé de 2020. La CGT a de nouveau rappelé que les agents en ASA l'ont été du fait des Plans de Continuité d'Activité et de ce fait ne doivent pas être pénalisés ni dans les notations ni lors du CIA de l'été 2021.

La CGT avait déjà défendu cette position lors des précédents échanges et du CTR de décembre, sa voix avait été entendue car des consignes avaient été données dans les établissements, ce qui sera fait de nouveau pour le CIA !

Défendez-vous avec la CGT, le syndicat de toutes et tous !

N'hésitez pas à contacter les interlocuteurs si besoin : Sandrine DELPORTE, Chantal CUGNET, Sébastien BERNIER.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr